

17/11/89
Hervé
et
Kuhn

Le soussigné, cent quatre vingt neuf, le neuf
 novembre mil huit cent quatre vingt
 neuf, né le dix janvier mil huit cent quarante trois
 à Paris, employé d'écrits, domicilié avec sa mère M^{lle}
 Duplessis, fils unique de Théodore Auguste Hervé
 décédé et de Louise Fernée Hervé, sa veuve, présente et
 consentant. — et de Armandine Marie Kuhn
 née le trois mars mil huit cent quarante neuf à Paris, Cou
 tureuse, domiciliée avec sa mère rue St. Nicolas 27, fille
 mineure de Louis Michel Kuhn, décédé et de Marie
 Madeleine, sa veuve, cuisinière présente et consentant d'autre
 part. — Veu par nous Maximilien Clairin, adjoint
 au Maire officier de l'Etat Civil du 17^e arrondissement
 arrondissement de Paris qui avons procédé publiquement
 en la mairie à la célébration du mariage dans la forme
 suivante après avoir donné lecture aux parties, d'iceux
 actes de naissance et de leur mariage, de leurs père et de leur
 publication, faite en cette mairie et en celle du quinzième
 arrondissement de Paris le dimanche, treize et vingt octobre
 dernier, sans opposition, pièces mentionnées ci-dessus para
 phées, l'Etat Civil de l'Etat Civil sur le droit et seront respectifs
 les époux après avoir interpellé les mères, de futurs époux et
 eux mêmes, lesquels nous ont déclaré qu'il n'y a pas eu fait
 de contrat de mariage, nous avons demandé aux futurs
 époux s'ils veulent, se prendre pour mari et pour
 femme chacun, l'un ayant répondu affirmati
 vement, et séparément, à haute voix avons prononcé au
 nom de la Loi que Eugène Henri Hervé et Armandine
 Marie Kuhn sont unis par le mariage en présence de
 Théodore Hervé sous Procureur d'écrits à Paris, vingt-neuf ans
 rue Cadet 88, frère du marié, Givion Charles, serrurier
 vingt-neuf ans rue Ordener 93, oncle du marié, Kuhn Auguste
 chirurgien quarante cinq ans, rue St. Nicolas 27, oncle de la mariée
 Helmer Edouard Edouard sous inspecteur d'écrits à Paris, cinquante
 ans, Entrepôt St. Louis, Paris, oncle de la mariée, oncle de la mariée et
 amis de l'époux, lesquels ont déclaré nous avoir donné lecture de l'acte de mariage
 et des

Givion Kuhn Helmer

[Faint handwritten signature]

[Faint handwritten signature]